



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 197-18 C

Objet : *RS - Approbation du versement d'une avance à rembourser à l'association le Mug*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fresso

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 4

Emmanuelle Andrevon - Philippe Bard - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 197-18 C

objet **RS - Approbation du versement d'une avance à rembourser à l'association le Mug**

Aloïs Chassot, conseiller délégué chargé de l'économie numérique et du territoire connecté, indique que l'association le Mug est associée au projet de tiers-lieux « o79 » porté par Grand Chambéry et la Ville de Chambéry, lauréats d'un appel à projets européen en 2018 destiné à accompagner le développement d'équipements et de dispositifs innovants à vocation économique et sociale en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la ville et le territoire, le projet « o79 » répond à l'évolution des modes de vie et du rapport au travail et s'inscrit dans les aspirations d'une génération née avec le numérique. Il consiste à proposer des espaces de travail, d'activités et de convivialité partagés, accompagnés d'outils et des ressources dédiés pour travailler, informer, entreprendre, apprendre autour de quatre axes moteurs :

- l'entrepreneuriat,
- la jeunesse,
- l'innovation,
- le numérique.

Ce nouvel équipement sera implanté en face du pôle d'échanges multimodal à l'automne 2019. Il est destiné à regrouper les activités de l'association le Mug qui exploite l'espace de coworking situé au 129 de la rue Sommeiller, et du point information jeunesse géré par la Mission locale jeunes.

Pour rappel, de 2015 à 2017, l'association le Mug a bénéficié du soutien financier et des services de l'agglomération pour aménager et accompagner le développement des activités de l'espace de coworking. Depuis trois ans, l'activité connaît une dynamique d'exploitation et de recettes, deux emplois ont été créés. Aujourd'hui le modèle économique repose sur des recettes propres majoritaires (55 000 €) et des subventions (30 000 €).

Pour autant, l'équilibre financier reste tendu en raison du cout du loyer supporté par l'association auprès de son bailleur à hauteur de 27 000 €/an. A ce titre, en cette fin d'année 2018, le budget d'exploitation fait apparaître un déficit de trésorerie de 12 000 €. L'association doit donc recourir à des solutions financières pour honorer ses échéances dès janvier 2019.

Pour ne pas mettre en risque la continuité des activités de l'association le Mug et son intégration au projet du tiers lieu « o79 » en 2019, l'association a sollicité Grand Chambéry pour le versement d'une avance de 12 000 €, à rembourser en totalité sur l'année budgétaire de 2020.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement d'une avance de 12 000 € à l'association le Mug pour l'espace de coworking,

Article 2 : précise que l'association le Mug remboursera cette avance en totalité sur l'année budgétaire de 2020,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 197-18 C

Objet de l'acte : RS - Approbation du versement d'une avance à rembourser à l'association le Mug

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 7 - Avances

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21654H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21654H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019